



Département de la Drôme Délibération du Conseil municipal

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 octobre à 19H00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Olivier SALIN, Maire

Envoyé en préfecture le 13/11/2024

Reçu en préfecture le 13/11/2024

Publié le

ID : 026-212602643-20241017-DEL_13_17102024-DE

	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir remis à :	Date de convocation :
AUBERY Chantal	X				11/10/2024
BOLLARD Éric	X				
BOURGEAUD Bastien		X		Étienne LATIL	Secrétaire de séance : Chantal AUBERY
CUVELARD Bruno	X				
DREVET Jean-Jacques	X				
INIZAN Loïc	X				
LATIL Étienne	X				
PONS Caroline	X				
SALIN Olivier	X				
SERRE Thierry		X		Delphine VIGNES	
VIGNES Delphine	X				
Total	9	2			

Objet : fermeture du cabanon de Côte Chaude

Monsieur le Maire informe que de nombreuses dégradations et incivilités sont à déplorer sur le cabanon de Côte Chaude.

Face à cette situation il est envisagé de le fermer avec des portes métalliques sur mesure.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** la fermeture du cabanon
- **CHARGE** Bruno CUVELARD premier adjoint de demander des devis à la Ferronnerie de l'Oule

Fait à Rémuzat les jour, mois et an en susdits
Pour extrait certifié conforme

La secrétaire de séance
Chantal AUBERY



Le Maire
Olivier SALIN

Résultat du vote

Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0